



# Unoria Coopérative

UNORIA COOPERATIVE  
155 RUE LOUIS-JOSEPH PLANTE  
TPS:104347240 TVQ:1212092815  
RIMOUSKI, QC G0L1B0  
Canada

## Règlement Contrat d'Achat

Commodité:  
Date:  
No. Règlement:

Id:

### Sommaire Contrat/Pesée

No.	Type	Date Contrat	Prix Expédition	Base de Livraison	TM		Reste	CAD		Règlement			
					Prix établi	Réglé		Brut	- Escomptes		- Frais		
10470	NH	11/6/2024	235.00000	2024/11	Delivered / Livre	40.0000	32.3387	7.6613	1,424.12	7,599.59	1,424.12	716.98	5,458.49
Totaux pour ce règlement:													
						40.0000	32.3387	7.6613	1,424.12	7,599.59	1,424.12	716.98	5,458.49

### Rabais Spéciaux: 1 Produit

Détail des Pesées pour Contrat 10470 Réf.: EBIC No. Pesée: 1										
No. Pesée	Date	Décharg./ Part	%Part/ Perte	TM Appliqué	CCFM	MOHU	TWPS	DMGE	VOMI	GD
Id Véhicule	Origine/CGC	Grade	Grade#2	\$/Appliqué	TM	Escompte	Esc. Spéciale	Prix/ Escompte	Prix Net/ Appliqué	Prise en Charge/ Escompte
499	11/4/2024	41,6100	100.00 %	32.3387	02	1.5 -	22.5	71.2	2.0	235.00000
3108		37,8900	5.5513	32.3387	8,7875	35,25	13	24	44.0375	1,424.12
No. Ordre: 3108		37,8900	kg	32.3387	Mov.: 1.5	22.5	71.2		6,175.47	190,96250
Totaux:				32.3387					6,175.47	716.98
Totaux: 6,175.47 716.98 5,458.49										

Remarque: Facteurs de grade marqués avec d'un « \* » ont leurs montants d'escompte au prorata du poids appliqué.

### Sommaire des Déductions

No. Contrat	Qté Réglée	Total Brut	Total des Escomptes		Total des Charges		Règlement Total	Moins Avances	Règlement Net
			Qualité	Séchage	Entr./PD CHECKOFF	Transport			
10470	32.3387	7,599.59	284.18	1,139.94	46.89	663.07	5,458.49		5,458.49
Total	32.3387	7,599.59	284.18	1,139.94	46.89	663.07	5,458.49		5,458.49

### Payer à:

Type Pmt.: Check	No. Transit:	Montant Net: 5,458.49
		TPS/GST (57.00)
		TVQ/HST (113.71)

Montant Paiement:

5,287.78 CAD

Veillez contacter : payablesagricole@unoria.coop pour toutes demandes de corrections

Certified by Ecocert Canada

# Règlement Contrat Achat sans prime

1. Numéro du contrat utilisé pour le paiement.
2. Prix établi : correspond au tonnage du contrat avant sa livraison.  
Régulé : correspond au tonnage qui est appliqué pour ce règlement.
3. Colonne Reste : on y retrouve le poids en tonne restant après la soustraction du prix établi et le prix réglé après le paiement de la deuxième section intitulée « *Détail des Pesées pour contrat* ».
4. Cette section indique les escomptes et les frais de la deuxième section intitulée « *Détail des Pesées pour contrat* ».
  - Brut : Tonnage appliqué pour ce règlement multiplié par le prix du contrat avant escompte.  
Section 3 Régulé (32.3387) x section 18 (235) = 7599.59.
  - Escompte : Total des escomptes de la qualité plus du séchage que l'on retrouve aux sections 27 et 28 : 284.18+1139.94= 1424.12.
  - Frais : Total des charges des sections 23 et 24 : 46.89+7.02+663.07=716.98.
  - Règlement : Correspond au montant à la suite des déductions des escomptes et des frais : 7599.59-1424.12-716.98= 5458.49.
5. Numéro du contrat utilisé.
6. Numéro d'ordre : correspond au numéro d'ordre de livraison pour effectuer le suivi sur la matière livrée du producteur au Centre de grains.
7. Décharg./part : poids brut lorsque la matière arrive au Centre de grains.
  - Le premier chiffre (41.61) correspond au poids brut lorsque la matière arrive au Centre de grains.
  - Le second chiffre (37.89) est habituellement égal au premier comme il représente aussi le poids brut lorsque la matière arrive au Centre de grains. Dans cet exemple, le chiffre est différent du premier comme le poids brut dépasse le prix établi au contrat (section 2). Comme le chiffre n'est pas identique au poids du dessus, la balance sera soit entreposée ou appliquée sur un autre contrat.
8. Part/perte : correspond à la perte de poids en tonne reliée aux déchets et à la freinte.  
Exemple : Dans cet exemple, la perte en tonne correspond à 5.5513 tonnes
9. TM Appliqué : correspond au poids net. Ce poids sera utilisé pour le paiement.
10. Correspond au numéro de grade.
11. CCFM : correspond aux coupures de déchet en %. Plus le % est haut, plus il y a eu des pertes.
12. MOHU : % d'humidité que les grains ont obtenu lors de leur arrivée au Centre de grains.
13. Correspond au prix qui est déduit pour le séchage en dollars/tonne.
14. TWPS : poids en kilos Hectolitre.
15. DMGE : correspond aux dommages, il est rarement utilisé comme il est inclus dans les déchets.
16. VOMI : correspond aux vomis toxines. Si le chiffre est supérieur à 0, il y a un risque de coupure en dollars/tonne.
17. GD : on y retrouve le numéro de grade.
18. Correspond au prix du total des déductions à la tonne.
  - Le premier chiffre (235) correspond au prix du contrat brut à la tonne.
  - Le second chiffre (44.0375) correspond au prix des déductions des sections 11 et 12 : 8.7875+35.25= 44.0375.
19. Escompte : Total des escomptes de la qualité et du séchage que l'on retrouve aux sections 27 et 28 : 264.18+1139.94= 1424.12.
20. Prix Net appliqué/Net : correspond au calcul entre le prix du contrat moins la déduction à la tonne.
  - Le premier chiffre (190.9625) correspond au calcul entre le prix du contrat moins la déduction à la tonne que l'on retrouve à la section 18 : 235-44.0375= 190.9625.
  - Les deux derniers chiffres correspondent au montant à la tonne à la suite de la soustraction des escomptes :  
 $190.86 \times 32.33.87 = 6175.47$ .
21. Total des charges : comprend le plan conjoint et les frais de transport. Cette colonne comprend les charges qui ne tiennent pas compte du classement du grain. Les charges se trouvent aux sections 23 et 24 : 46.89 + 7.02 + 663.07 = 716.98.
22. Montant réglé : correspond au prix net moins le total des charges. Ce chiffre correspond au montant qui vous sera payé.
23. CheckOff/plan conjoint : Correspond au prix du plan conjoint avec la taxe applicable.
24. ADJ Quality/Qualité ou ADJ Ajust. Transport : Si Qualité : Un ajustement de qualité peut être envisagé uniquement s'il y a une correction de prix, par exemple, en raison d'une qualité insuffisante du produit lors de la livraison. Dans ce cas, le producteur verra son escompte appliqué à cet endroit.  
Transport : Si le transport n'était pas inclus, vous trouverez le frais de transport pour cet OL.
25. Qté Régulée : correspond au poids net.
26. Total Brute : Prix brut de la quantité réglée avec les escomptes sur le prix. Donc on y trouvera le poids en tonne réglé multiplié par le prix avant les escomptes. Dans cet exemple :  $32.3387 \times 235 = 7599.59$  \$
27. Qualité : total des escomptes pour les déchets.
28. Séchage : total pour le séchage.
29. ENTR./PRD : correspond au plan conjoint.
30. Autre : correspond au coût de transport.
31. Vous retrouverez les taxes du plan conjoint détaillées.
32. Règlement total : correspond au paiement avant la taxe des frais.
33. Règlement net : correspond au paiement avant la taxe des frais.
34. Si le paiement est destiné à la Fédération, cette mention apparaîtra dans cette section.
35. Date d'échéance : Il s'agit de la date à laquelle vous recevrez le paiement.
36. Taxes des frais.

Pour toute question concernant le grain, vous pouvez nous contacter à l'adresse courriel suivante : [gestiondugrain@unoria.coop](mailto:gestiondugrain@unoria.coop)